



Régime d'assurance collective d'Hydro-Québec

Avis important – Autorisation de vos prélèvements bancaires

Dans le cadre de votre changement d'assureur au 1^{er} juillet 2020, nous vous avons fait récemment parvenir une communication vous indiquant les actions à poser pour assurer la conformité de votre dossier. La présente vise à vous rappeler qu'une action est requise de votre part pour assurer la continuité de vos protections et débiter le prélèvement de vos primes d'assurance.

Veillez remplir le formulaire d'autorisation de prélèvements bancaires ci-joint et nous le faire parvenir, dûment complété, accompagné d'un spécimen de chèque dans les meilleurs délais.

Les documents peuvent nous être acheminés :

- par courriel à l'adresse **hydro.quebec.administration@ssq.ca**;
- par télécopieur au **418 657-3623**;
- par la poste au **2525 boul. Laurier, C.P. 10500, succ. Ste-Foy, Québec, QC, G1V 4H6**.

Vous pouvez également procéder à la mise à jour de votre dossier en communiquant avec l'un de nos agents, du lundi au vendredi de 8 h à 20 h, au 1 877 651-8080. Lors de votre appel, veuillez svp avoir votre carte d'assurance en main ainsi qu'un spécimen de chèque pour faciliter votre inscription.

Veillez noter qu'une non-conformité de votre dossier pourrait entraîner la terminaison de vos protections d'assurance collective dans les prochaines semaines. Si vous nous avez déjà fait parvenir ces informations, veuillez ignorer ce rappel.

Nous vous prions d'agréer nos salutations les plus distinguées.

SSQ Assurance
Juillet 2020